

Fondation Franco-Britannique de Sillery

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fondation Franco-Britannique de Sillery

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 23 février 2012

Siège social : Château de Sillery 91360 Epinay-sur-Orge

N°SIREN : 778 115 089

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres du Conseil d'administration de la Fondation Franco-Britannique de Sillery,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Franco-Britannique de Sillery relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 exposées au paragraphe « Note 3 – Principes, Règles et Méthodes Comptables – Changement de méthode comptable ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 25 juin 2026

Yann SEMELIN

Associé

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025



SOMMAIRE

BILAN ACTIF	3
BILAN PASSIF	4
COMPTE DE RESULTAT (1ère partie)	5
COMPTE DE RESULTAT (2ème partie).....	6
NOTE 1. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITÉS ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE	7
NOTE 2. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	8
NOTE 3. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	11
NOTE 4. DÉTAIL DE L'ACTIF	16
NOTE 5. DÉTAIL DU PASSIF	21
NOTE 6. ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT	23
NOTE 7. EFFECTIF.....	24
NOTE 8. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	24
NOTE 9. TABLEAU DES FONDS DÉDIÉS.....	25
NOTE 10. INFORMATIONS SUR LES MONTANTS DES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS.....	26
NOTE 11. PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE.....	27

BILAN ACTIF

ACTIF (en euros)		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort et dépréciation	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles :				
	Frais d'établissements	75 171	75 171	0	0
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, logiciels	359 800	345 152	14 648	50 919
	Autres immobilisations incorporelles	74 942	57 384	17 558	8 380
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acompte				
	Immobilisations corporelles :				
	Terrains	6 999 286	675 457	6 323 829	5 067 203
	Constructions	31 844 668	20 693 788	11 150 880	8 345 998
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 219 984	3 598 265	621 719	624 393
	Autres immobilisations corporelles	7 772 264	5 963 280	1 808 984	1 089 390
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	10 760 953	0	10 760 953	5 626 927
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être vendus				
	Immobilisations financières :				
	Participations et Créances rattachées				
	Autres titres immobilisés	390 541	0	390 541	369 172
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	111 570	0	111 570	87 842
	TOTAL I	62 609 178	31 408 496	31 200 682	21 270 224
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	45 400		45 400	32 831
	Avances et acomptes versés sur commandes	60 106		60 106	54 955
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 114 285	34 895	3 079 391	2 640 279
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	1 309 523	0	1 309 523	1 500 796
	Charges constatées d'avance	210 574,41	0,00	210 574,41	204 679
	Valeur mobilières de placement	22 302	0	22 302	22 302
	Instrument de trésorerie				
	Disponibilités	16 042 122	0	16 042 122	11 010 765
	TOTAL II	20 804 314	34 895	20 769 420	15 466 607
COMPTE DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts				
	Ecart de conversion actif				
	TOTAL III	0	0	0	0
TOTAL ACTIF (I+II+III)		83 413 492	31 443 391	51 970 101	36 736 831

BILAN PASSIF

	PASSIF (en euros)	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres		
	Fonds associatif sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	8 747 786	7 796 969
	Fonds associatif avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	163 327	168 577
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou complémentaires		
	Réserves des activités medico sociales sous gestion contrôlée	6 318 283	3 543 908
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Report à nouveau des ESMS sous gestion contrôlée	-2 382 587	-1 234 067
	Autres reports à nouveau	3 389 101	1 232 365
	Résultat de l'exercice		
	Sur gestion propre	-69 946	327 145
	Sur gestion contrôlée	237 878	294 370
	Situation nette	16 403 842	12 129 266
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	4 341 215	2 820 104
	Provisions réglementées	1 377 865	1 261 180
	TOTAL I	22 122 921	16 210 550
Fonds dédiés	Fonds reportés et dédiés		
	Fonds reportés		
	Fonds dédiés	9 688 815	8 332 842
	TOTAL II	9 688 815	8 332 842
Prov. pour risques et charges	Provisions		
	Provisions pour risques	222 402	180 119
	Provisions pour charges	728 420	710 292
	TOTAL III	950 822	890 411
Dettes	Dettes		
	Emprunts & dettes auprès d'établissements financiers	13 040 190	5 987 423
	Emprunts & dettes financières divers	1 245	1 105
	Avances et acomptes reçues sur commandes	63 144	
	Dettes fournisseurs & comptes rattachés	1 883 315	2 249 114
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	3 651 150	3 031 457
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	71 137	
	Autres dettes	494 228	18 389
	Produits constatés d'avance	3 134	15 539
	TOTAL IV	19 207 543	11 303 027
Comptes de régularisation	Ecart de conversion passif		
	TOTAL V	0	0
	TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	51 970 101	36 736 831

COMPTE DE RESULTAT (1ERE PARTIE)

COMPTE DE RÉSULTAT (en euros)	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	16 660	11 387
Vente de biens et services		
Ventes de biens	412 838	364 075
Dont ventes de dons en nature		364 075
Dont ventes de biens relatives aux activités sociales et medico-sociales		0
Ventes de prestations de services	7 734 637	7 148 218
Dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et medico-sociales		
Dont parrainages		0
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	29 999 675	26 604 798
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liés à la générosité du public		
Dons manuels	83 618	95 735
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	580 205	
Contributions financières		10 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	151 056	201 061
Utilisations des fonds dédiés	247 767	704 166
Autres produits	811 540	416 917
TOTAL I	40 037 996	35 556 357
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	39 359	24 570
Variation de stocks marchandise	-14 020	-5 049
Autres achats et charges externes	9 157 726	7 435 591
Aide financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 341 848	1 084 786
Salaires	17 947 413	14 748 017
Cotisations sociales	8 061 776	6 632 528
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 940 654	1 530 950
Dotations aux provisions	48 836	6 456
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédés		
Report en fonds dédiés	1 182 962	3 938 902
Autres charges	58 558	1 923
Total II	39 765 112	35 398 674
Résultat exploitation (I-II)	272 884	157 683

COMPTE DE RESULTAT (2EME PARTIE)

COMPTE DE RÉSULTAT (en euros)	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	61 357	45 415
Reprises sur provisions, dépréciations		
Différences positives de charges		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement de trésorerie		
TOTAL III	61 357	45 415
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts & charges assimilées	166 308	100 603
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	166 308	100 603
Résultat financier (III-IV)	-104 951	-55 188
Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	167 932	102 495
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	543 383
TOTAL V	0	543 383
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	24 364
TOTAL VI	0	24 364
Résultat exceptionnel (V-VI)	0	519 019
Total des produits (I+III+V)	40 099 353	36 145 155
Total des charges (II+IV+VI+VII)	39 931 421	35 523 641
Résultat de l'exercice	167 932	621 514
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	21 052	0
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL VII	21 052	0
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	21 052	0
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL VIII	21 052	0

NOTE 1. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

Créée il y a un siècle dans le département de l'Essonne, à Epinay-sur-Orge, la Fondation Franco-Britannique de Sillery a pour but d'agir en faveur des personnes en situation de handicap et/ou d'exclusion par l'accueil, l'accompagnement, l'assistance, l'éducation et tous les moyens permettant d'atteindre cet objectif dans le strict respect de la personne. Les actions éducatives, pédagogiques et soignantes utilisées visent à ce qu'elle accède dans toute la mesure du possible :

✓ A l'autonomie

C'est-à-dire à la capacité de se guider soi-même et de faire des choix dans sa vie. Il s'agit de l'autonomie intellectuelle, affective et sociale.

✓ A l'insertion

C'est-à-dire à la capacité à se sentir reconnu, vivre pleinement sa citoyenneté et être un acteur à part entière, participant à la vie de la cité.

La Fondation Franco-Britannique de Sillery possède un domaine privé de 29 Ha au sud de Paris où réside son siège social. Elle gère 12 établissements, un service, un dispositif, un centre de formation et un centre culturel, pour un total de ressources d'exploitation de 35 556 357 euros (Hors fonds dédiés et reprises sur amortissements, provisions) réparti en gestion contrôlée et en gestion propre :

- Un Centre de Réadaptation Professionnelle à Epinay-sur-Orge (91) pour 120 stagiaires de la formation professionnelle,
- Un Institut Médicoéducatif à Epinay-sur-Orge (91) de 72 places adolescentes et jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle et des troubles psychiques associés,
- Un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile à Epinay-sur-Orge (91) pour 19 adolescents et jeunes adultes présentant une déficience intellectuelle,
- Un Foyer d'hébergement à Epinay-sur-Orge « Les Roseaux » (91) pour 54 adultes travaillant en milieu protégé ou ordinaire,
- Un Foyer d'hébergement à Villemomble « Résidence Desjardins » pour 22 résidents,
- Un Service d'accompagnement à vie sociale « SAVS 93 »
- Un Foyer de vie- d'hébergement- Service d'Accueil de jour pour 19 résidents
- Un ESAT à Athis-Mons « Les Ateliers des Guyards » (91) pour 105 travailleurs handicapés,
- Un ESAT à Villebon-sur-Yvette « Les Ateliers de La Prairie » (91) pour 115 travailleurs handicapés,
- Un ESAT à Bondoufle « Les Ateliers du Moulin » (91) pour 104 travailleurs handicapés,
- Un ESAT au Perreux-sur-Marne « Les Ateliers du Perreux » (94) pour 52 travailleurs handicapés
- Un ESAT à Quimper « Les Ateliers de Cuzon » (29) pour 18 travailleurs handicapés
- Un ESAT au Raincy « les Ateliers des Fougères » pour 105 travailleurs handicapés
- Une Entreprise Adaptée à Quimper « EA Sillery-Quimper » (29) employant 44 salariés reconnus en qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- Un Siège agréé par arrêté du 24/01/2020 pour une durée de 5 ans
- Un chantier d'insertion « Les Chantiers de Sillery » employant 10 salariés en contrat à durée déterminé d'insertion (CDDI).
- Un dispositif d'emploi accompagné « ACCESSYL » accompagnant 40 bénéficiaires en situation de handicap
- Un centre de formation « FORMASYL »
- Un centre culturel et sportif « 2C2S »
- Le restaurant : la table de Sillery

La Fondation Franco-Britannique emploie 376 salariés en 2025.

Elle ambitionne par ces actions de favoriser l'épanouissement de la personne en situation de handicap et/ou d'exclusion et de l'aider à prendre place dans la société et dans le milieu du travail, ordinaire ou protégé, comme acteur citoyen. Elle souhaite par la mise en œuvre de conventions de partenariat développer une mixité sociale et de favoriser l'inclusion de personnes en situation de handicap et/ou d'exclusion au sein de leur environnement.

NOTE 2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'année 2025 restera gravée dans l'histoire de la Fondation Franco-Britannique de Sillery comme celle d'une transformation profonde, menée avec détermination dans un contexte économique exigeant. Entre héritages assumés et innovations audacieuses, nous avons su conjuguer fidélité à nos valeurs fondatrices et audace dans nos projets d'avenir. Ce bilan des faits marquants témoigne de notre capacité collective à nous adapter, à innover et à maintenir le cap de notre mission essentielle : accompagner avec dignité les personnes les plus vulnérables.

➤ La Fusion avec l'AIPEI : Une union stratégique

Le 1er janvier 2025 marque un tournant historique avec la fusion de notre Fondation et de l'AIPEI. Cette union, loin d'être une simple opération administrative, incarne une vision partagée du service aux personnes en situation de handicap. Elle renforce significativement notre présence territoriale et consolide nos capacités d'intervention sur l'ensemble de nos 20 sites répartis dans quatre départements. Cette intégration réussie témoigne de notre aptitude à construire des synergies porteuses de sens, au bénéfice direct d'environ 1 000 personnes que nous accompagnons quotidiennement.

➤ Des infrastructures renouvelées : investir pour l'avenir

L'année 2025 a vu s'achever les travaux de rénovation de l'IME, offrant ainsi aux jeunes accompagnés un cadre modernisé et parfaitement adapté à leurs besoins. Simultanément, nous avons lancé le chantier ambitieux des Ateliers de la Prairie, infrastructure stratégique qui accueillera dès 2027 notre ESAT dans des conditions optimales. Ces investissements matériels traduisent notre engagement résolu à offrir des environnements de travail et d'accompagnement de qualité, propices à l'épanouissement et au développement des compétences.

➤ Le 2ème Festival de Sillery : Rayonnement et Inclusion

Pour la deuxième année consécutive, le Festival de Sillery a illuminé notre territoire, rassemblant professionnels, personnes accompagnées, partenaires et grand public dans une célébration vibrante de la diversité et de l'inclusion. Cet événement culturel et social majeur incarne avec éclat nos valeurs de solidarité et d'ouverture, tout en contribuant au rayonnement de la Fondation au-delà de nos murs. Il illustre magnifiquement notre conviction profonde que l'inclusion passe aussi par la reconnaissance et la valorisation des talents de chacun.

➤ Modernisation digitale : vers une gestion optimisée

La poursuite du déploiement de notre Système d'Information (SI) constitue une avancée décisive dans la modernisation de nos outils de gestion. Cette transformation numérique facilite le quotidien de nos collaborateurs et améliore substantiellement l'efficacité administrative. Parallèlement, la dématérialisation des factures, engagée cette année, s'inscrit dans une démarche responsable de simplification des processus et de maîtrise des coûts. Ces évolutions technologiques ne sont pas des fins en soi, mais des moyens au service d'une gestion plus agile et transparente.

➤ Dossier unique Informatisé : une innovation au service du parcours

L'année 2025 a été marquée par le développement significatif du Dossier Unique Informatisé (DUI) sur le territoire de l'Essonne. Cette innovation majeure consiste à constituer un dossier numérique unique par personne accompagnée, à l'image du dossier médical partagé dans le secteur de la santé. Cette démarche témoigne de notre volonté de moderniser profondément nos pratiques professionnelles en assurant une traçabilité optimale, une coordination renforcée entre les différents intervenants et une continuité parfaite dans le suivi des parcours d'accompagnement.

Le DUI permet de centraliser l'ensemble des informations relatives à la personne accompagnée dans un environnement sécurisé et accessible aux professionnels habilités, facilitant ainsi le partage d'informations essentielles tout en garantissant le respect de la confidentialité et de la protection des données personnelles. Fort de cette expérience réussie et de l'expertise acquise sur le département de l'Essonne, nous préparons activement le déploiement du DUI en Seine-Saint-Denis dès 2026. Cette expansion territoriale progressive s'inscrit pleinement dans notre stratégie de transformation numérique et notre ambition d'offrir un accompagnement toujours plus cohérent, personnalisé et efficient au service des personnes les plus vulnérables.

➤ Innovation Commerciale : créer de la valeur sociale

L'exercice 2025 a été particulièrement fécond sur le plan de l'innovation commerciale. La mise en œuvre du projet de conserverie partagée représente une réussite exemplaire : produire près de 300 bocaux quotidiens, elle créera une synergie vertueuse entre l'ESAT et le Chantier d'insertion, valorisant les circuits courts et les productions locales. Cette initiative démontre que performance économique et impact social peuvent se conjuguer harmonieusement.

➤ Un contexte financier exigeant, géré avec responsabilité

L'année 2025 s'est déroulée dans un environnement économique particulièrement contraint. L'effet ciseau structurel entre une inflation moyenne de 3 % affectant nos charges essentielles et une revalorisation des financements publics limitée à 0,93 % a généré une perte nette de moyens évaluée à 434 000 euros sur notre budget global de 21 millions d'euros. Cette situation impose une vigilance constante et une gestion rigoureuse de nos ressources.

Face à ces défis, nous avons maintenu notre politique d'investissement (près de 20 M€) : réception du nouvel IME (9 M€), lancement du nouvel ESAT de la Prairie (7 M€), réhabilitation et rénovation complète de la résidence Desjardins (2.5 M €), changement du matériel de restauration et réhabilitation des cuisines centrale et satellites (1 M €).

➤ Transformation de l'offre : vers des parcours personnalisés et coordonnés

- IME/SESSAD : La mutation vers une plateforme de services

L'année 2025 a vu s'engager une réflexion stratégique majeure concernant la transformation de notre dispositif IME/SESSAD. Cette démarche audacieuse vise à dépasser le modèle traditionnel d'établissements cloisonnés pour évoluer vers une plateforme intégrée proposant une offre de services coordonnés, véritablement centrée sur le parcours de la personne accompagnée. Cette mutation profonde répond à une exigence de souplesse, d'individualisation et de continuité dans l'accompagnement des jeunes en situation de handicap.

La plateforme que nous préparons permettra d'orchestrer de manière fluide et cohérente l'ensemble des interventions éducatives, pédagogiques, thérapeutiques et sociales, en s'adaptant finement aux besoins évolutifs de chaque jeune et de sa famille. Cette approche novatrice favorisera les transitions, facilitera les collaborations interprofessionnelles et renforcera la personnalisation des projets d'accompagnement. Elle

s'inscrit pleinement dans les évolutions réglementaires et les attentes légitimes des personnes accompagnées, tout en valorisant l'expertise de nos équipes pluridisciplinaires.

➤ Repenser Globalement Notre Offre de Services

Au-delà du dispositif IME/SESSAD, l'année 2025 a été consacrée à une réflexion d'ampleur sur la transformation de l'ensemble de notre offre d'accompagnement. Cette démarche englobe nos ESAT, notre ESRP ainsi que nos foyers d'hébergement et de vie. L'objectif est clair : faire évoluer nos modalités d'intervention pour les rendre plus flexibles, plus inclusives et mieux adaptées aux aspirations et aux potentiels des personnes que nous accompagnons.

Pour les ESAT, nous explorons des formules innovantes permettant de conjuguer activité professionnelle valorisante, développement des compétences et ouverture progressive vers le milieu ordinaire de travail. Concernant l'ESRP, nous réfléchissons à des parcours de formation plus modulaires, davantage connectés aux réalités du marché de l'emploi et aux évolutions technologiques. Quant aux foyers d'hébergement et de vie, notre ambition est de favoriser l'autonomie, la participation citoyenne et le pouvoir d'agir des résidents, en dépassant une logique purement institutionnelle pour privilégier des accompagnements sur mesure, respectueux des choix de vie de chacun.

Cette transformation globale de notre offre constitue un chantier de long terme, exigeant, mais porteur d'esérance. Elle mobilise l'intelligence collective de nos équipes, associe étroitement les personnes accompagnées et leurs proches, et s'appuie sur les meilleures pratiques observées dans le secteur médico-social. Elle incarne notre détermination à rester en mouvement, à questionner nos pratiques et à faire évoluer constamment notre modèle d'intervention au service d'une inclusion véritable et durable.

➤ Un projet politique historique : nos valeurs réaffirmées

En 2025, nous avons accompli une démarche historique et profondément symbolique : pour la première fois depuis la création de la Fondation en 1919, nous avons formalisé un projet politique ambitieux, ancré solidement dans nos valeurs fondatrices. Ce document structurant traduit notre volonté collective de renouveau, d'innovation et de développement durable.

Dignité, respect, écoute, engagement et solidarité : ces principes ne sont pas de simples mots affichés, mais bien les fondements vivants de notre action quotidienne. Ils président à chacune de nos décisions, structurent l'ensemble de nos relations avec les personnes accompagnées, les professionnels et nos partenaires institutionnels. Ce projet politique constitue la boussole qui guide notre transformation et garantit la cohérence de nos actions futures.

Perspectives 2026 : Consolider et Amplifier

L'année 2026 s'annonce décisive dans la poursuite de notre transformation stratégique, inscrite dans le cadre ambitieux de notre plan 2026-2031. Plusieurs axes majeurs structureront notre action :

➤ Consolidation financière et offensive commerciale

La stabilisation de nos équilibres financiers demeure une priorité absolue. Le déploiement commercial de notre marque unifiée « Fondation Sillery » constituera un levier essentiel pour accroître notre visibilité et diversifier nos ressources. Accompagnés par l'accélérateur de l'IAE-HEC, nous poursuivrons notre offensive commerciale avec détermination, en misant sur la qualité de nos prestations et l'excellence de nos équipes.

➤ Achèvement des Infrastructures Stratégiques

La finalisation des Ateliers de la Prairie et du bâtiment du chantier d'insertion représente un enjeu majeur pour 2026. Ces équipements permettront d'améliorer significativement nos capacités d'accueil et la qualité des

prestations offertes. Ils incarnent notre volonté d'offrir des environnements professionnels modernes et stimulants, propices au développement des compétences et à l'épanouissement personnel.

➤ Innovation et Diversification Poursuivies

Le démarrage de la production des boîtiers anti-moustiques à vocation humanitaire marquera le début de 2026, illustrant notre capacité à conjuguer innovation sociale et responsabilité internationale. Cette diversification de nos activités enrichit notre palette d'interventions tout en créant de nouvelles opportunités de formation et de montée en compétences pour les équipes.

➤ Renforcement des Équipes et Accompagnement

Conscients que la réussite de notre transformation repose avant tout sur l'engagement de nos collaborateurs, nous intensifierons en 2026 nos actions de formation et d'accompagnement professionnel. La réorganisation des activités, l'adaptation des amplitudes horaires et l'évolution des pratiques nécessitent un investissement soutenu dans le développement des compétences et le soutien aux équipes.

Conclusion :

L'année 2025 aura été celle des défis relevés et des fondations posées pour l'avenir. Dans un contexte économique exigeant, nous avons su maintenir le cap de notre mission, tout en engageant une transformation profonde de notre organisation. Les faits marquants qui jalonnent cet exercice témoignent de notre vitalité, de notre créativité et de notre détermination collective.

L'année 2026 s'ouvre sur des perspectives prometteuses, mais également sur des responsabilités accrues. La consolidation financière, l'achèvement de nos projets immobiliers, le déploiement commercial et le renforcement de nos équipes constituent les piliers de notre action à venir. Cette ambition ne pourra se concrétiser que par la mobilisation résolue de l'ensemble des acteurs de la Fondation : administrateurs, collaborateurs, partenaires et, bien sûr, les personnes accompagnées elles-mêmes.

Ensemble, avec conviction, rigueur et bienveillance, nous construisons une Fondation Franco-Britannique de Sillery moderne, pérenne et profondément fidèle à sa vocation centenaire : accompagner, inclure et révéler les potentiels de chacun. Cette mission nous honore et nous engage. Elle sera, en 2026 comme hier, la raison d'être de notre engagement quotidien.

NOTE 3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de la Fondation ont été établis et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général du règlement ANC N° 2014-03 modifié par le règlement ANC N° 2022-06 et du règlement ANC N° 2018-06 modifié par le règlement ANC N° 2023-03 relatif aux modalités des établissements des comptes annuels des associations et des fondations ainsi qu'au règlement ANC 2019-04 applicable aux établissements sociaux et médico-sociaux.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

- Changement de méthode comptable

Application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03.

La première application des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG. Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement.

En particulier, les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et ANC N° 2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales informations nécessaires à la compréhension des changements de présentation induits par cette première application sur les états financiers de la Fondation sont les suivantes :

- Au titre de l'exercice 2025, les charges et produits exceptionnels, précédemment présentés sur plusieurs lignes, ont été regroupés sur les lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles », sans réexamen de leur qualification au regard de la nouvelle définition issue du règlement ANC n°2022-06.
- Comptabilisation des transferts de charges en diminution des charges afférentes.
- Inscription des reprises de subvention d'investissement et des écritures liés aux cessions d'immobilisations dans le résultat d'exploitation, auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel.

Présentation des disponibilités

- Les disponibilités inscrites à l'actif du bilan intègrent la somme des comptes bancaires débiteurs.
- Les emprunts et dettes auprès d'établissements financiers intègrent notamment les comptes bancaires créditeurs.

- Agrégation des comptes annuels

Les établissements gérés par la Fondation tiennent une comptabilité individuelle. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités est effectuée. Les comptes de liaison qui enregistrent les opérations entre les établissements de la Fondation sont neutralisés et n'affectent pas le résultat global. Le seul retraitement opéré sur ces comptes concerne les frais de siège figurant en charge dans les établissements et en produit à la direction générale.

2. Changement d'estimation

Aucun changement d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont pratiqués sur le mode linéaire en fonction de les durées normales suivantes :

- Frais établissements Entre 3 et 5 ans
- Concessions, brevets et logiciels Entre 1 et 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles Entre 5 et 10 ans

4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont généralement pratiqués sur le mode linéaire en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

➤ Agencements des terrains	10 ans
➤ Bâtiments	Entre 15 et 20 ans
➤ Agencements des bâtiments	Entre 5 et 20 ans
➤ Matériel et outillage	Entre 5 et 10 ans
➤ Matériel de transport	5 ans
➤ Mobilier de bureau	Entre 3 et 5 ans
➤ Mobilier	Entre 5 et 10 ans

5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan, le cas échéant, pour leur valeur historique.

6. Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Les usagers et comptes rattachés se rapportent aux créances de la Fondation sur les organismes financeurs et les donneurs d'ouvrage des ESAT.

Procédure de recouvrement des créances clients (validée par le bureau du CA en date du 28/02/2018) :

Chaque créance fait l'objet d'une analyse individuelle destinée à déterminer s'il existe un risque de non-recouvrement entre les Directions des établissements et la Direction financière.

Cela peut être, par exemple, une contestation au sujet d'une facture ou de la qualité de la prestation, une rupture dans les communications. Cela signifie que le recouvrement de la créance est compromis. Le risque est présent.

Toutefois, il faut noter que si la Fondation parvient finalement à la recouvrer, la réintégration du montant de la provision dans le résultat sera faite.

Echéancier des relances						
Date facture	Date d'échéance	Date Relance téléphonique	Date Relance N°1	Date Relance N°2	Date d'arrêt du travail	Date Mise en demeure
M0	M	M1	M2	M2 + 15 jours	M3	M3

7. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les placements sans risque ont fait l'objet d'un acheté-vendu en fin d'exercice permettant de dégager ainsi la plus-value à la clôture.

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par la méthode PEPS (Première Entrée Première Sortie).

8. Disponibilités

Les disponibilités comprennent des valeurs mobilières de placement, des comptes bancaires et des caisses.

Ils ont été compensés au niveau de la présentation du bilan cumulé :

Soldes créditeurs en banque : 16 042 122

Soldes débiteurs en banque : 5 098 079

Soldes compensés : 10 965 088

Une convention de fusion entre la Fondation et le Crédit Coopératif a été signée le 24 mai 2011.

Une seconde convention ayant pour même objet a été signée le 18 mars 2016.

9. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges concernent les litiges éventuels, les grosses réparations, le départ en retraite ainsi que les congés payés des travailleurs.

Les provisions pour travaux de l'année 2020 ont été classés dans le compte provisions réglementées. (Compte 142)

La provision pour engagement de retraite a été calculée. Cette information est donnée en annexe. (Note 11- Page 24 de la présente annexe)

10. Honoraires du Commissaire aux comptes

La lettre de mission du commissaire aux comptes de l'association indique leurs honoraires pour un montant de 52 800 euros TTC au titre l'année 2025.

	Commissaire aux comptes
Honoraires afférents à la certification des comptes	52 800 euros TTC
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	1 200 euros TTC
Total	54 000 euros TTC

11. Fonds dédiés

Les fonds collectés font l'objet d'un traitement tenant compte de la volonté du donateur de participer au financement de projets définis. La partie des fonds collectés affectée par les donateurs et non utilisée à la clôture de l'exercice figure au passif du bilan.

Les engagements financiers de la Fondation sur les projets sont constatés dans les fonds dédiés.

12. Impôts

La Fondation, ayant une gestion désintéressée, est exonérée des impôts commerciaux.

Cependant, la TVA s'applique sur les activités commerciales des établissements

13. Engagements hors Bilan

1.1.1. Engagements donnés

Le 16 avril 1991, un bail à construction est intervenu entre la Fondation et la société d'HLM « Les Logements Familiaux ».

Sur un terrain, propriété de la Fondation, la société d'HLM a édifié un bâtiment destiné à l'hébergement de stagiaires.

Le présent bail a été consenti pour une durée de 50 ans qui a commencé à courir à compter rétroactivement du 8 septembre 1989 pour se terminer le 8 septembre 2044.

La société d'HLM a donné à bail à la Fondation les constructions qu'elle a édifiées.

Cette location a été consentie moyennant une redevance annuelle fixée en fonction de la législation sur les HLM par le conseil d'administration des Logements Familiaux.

A l'expiration du bail, toutes les constructions édifiées deviendront de plein droit la propriété de la Fondation.

Le 23 juin 2010, un acte d'apport de l'ensemble des biens immobiliers de la CFBS a été signé en faveur de la Fondation.

Cet apport est réalisé sous condition suspensive de la transformation de la CFBS en Fondation Franco-Britannique de Sillery.

Cette condition suspensive a été réalisée et l'apport a eu lieu en date du 1er janvier 2013.

1.1.2. Engagements reçus

La Fondation est bénéficiaire d'une convention d'occupation temporaire d'un terrain situé ZA des Guyards, rue Louis Blériot 91200 Athis Mons.

Cette convention a été consentie aux conditions suivantes consentie par ADP en date du 29 janvier 1996.

Avenant n° 1 : durée de 20 ans à compter du 1er mars 1996 soit jusqu'au 29 février 2016.

Avenant n° 2 : durée de 20 ans à compter du 27 décembre 2001 soit jusqu'au 26 décembre 2021.

Avenant n° 3 : durée de 10 ans à compter du 27 décembre 2021 soit jusqu'au 26 décembre 2031.

Les immobilisations édifiées sur ce terrain sont amorties sur la durée de la convention.

14. Rémunération des Dirigeants

Les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50.000 euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Seul le Directeur général de la Fondation entre dans le champ d'application de la Loi au titre des dirigeants salariés. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Le Président ainsi que les autres membres du Conseil d'Administration ne perçoivent pas de rémunération, d'avantages en nature et pas de remboursements de frais.

15. Evènements post-clôture

L'année 2026 s'annonce décisive dans la poursuite de notre transformation stratégique, inscrite dans le cadre ambitieux de notre plan 2026-2031. Plusieurs axes majeurs structureront notre action :

- Négociation du CPOM Régional regroupant 12 établissements de la Fondation
- Consolidation financière et offensive commerciale

La stabilisation de nos équilibres financiers demeure une priorité absolue. Le déploiement commercial de notre marque unifiée « Fondation Sillery » constituera un levier essentiel pour accroître notre visibilité et diversifier nos ressources. Accompagnés par l'accélérateur de l'IAE-HEC, nous poursuivrons notre offensive commerciale avec détermination, en misant sur la qualité de nos prestations et l'excellence de nos équipes.

- Achèvement des Infrastructures Stratégiques

La finalisation des Ateliers de la Prairie et du bâtiment du chantier d'insertion représente un enjeu majeur pour 2026. Ces équipements permettront d'améliorer significativement nos capacités d'accueil et la qualité des prestations offertes. Ils incarnent notre volonté d'offrir des environnements professionnels modernes et stimulants, propices au développement des compétences et à l'épanouissement personnel.

- Innovation et Diversification Poursuivies

Le démarrage de la production des boîtiers anti-moustiques à vocation humanitaire marquera le début de 2026, illustrant notre capacité à conjuguer innovation sociale et responsabilité internationale. Cette diversification de nos activités enrichit notre palette d'interventions tout en créant de nouvelles opportunités de formation et de montée en compétences pour les équipes.

- Renforcement des Équipes et Accompagnement

Conscients que la réussite de notre transformation repose avant tout sur l'engagement de nos collaborateurs, nous intensifierons en 2026 nos actions de formation et d'accompagnement professionnel. La réorganisation des activités, l'adaptation des amplitudes horaires et l'évolution des pratiques nécessitent un investissement soutenu dans le développement des compétences et le soutien aux équipes.

NOTE 4. DETAIL DE L'ACTIF

1. Actif immobilisé

a) Immobilisations brute

Immobilisations brutes (en €)	Valeur brute au 31/12/2024	Fusion AIPEI 01/01/2025	Valeur brute début 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin 31/12/2025
Immobilisations incorporelles :						
-Frais d'établissements	8 370	66 801	75 171			75 171
-Concessions, brevets, logiciels	299 140	60 000	359 140	660		359 800
- Autres immobilisations incorporelles	8 380	66 562	74 942			74 942
Immobilisations corporelles :						
-Terrains et aménagements	5 699 464	1 299 823	6 999 287			6 999 287
-Constructions et aménagements	25 558 322	5 602 744	31 161 066	1 444 076	760 475	31 844 668
-Matériel et outillage	3 374 066	923 319	4 297 385	45 596	122 997	4 219 985
-Autres immobilisations	4 891 690	2 174 876	7 066 566	947 505	241 807	7 772 264
-En cours	5 626 927	0	5 626 927	6 143 369	1 009 343	10 760 953
-Biens reçus par dons ou par legs destinés à être vendus ou cédés			-	-	-	-
Immobilisations financières :						
-Participations et créances rattachées						
-Autres titres immobilisés	369 172	13 406	382 578	7 963		390 541
-Prêts et autres immobilisations financières	87 842	23 276	111 118	927	475	111 570
Total	45 923 372	10 230 806	56 154 179	8 590 096	2 135 097	62 609 179

1 - Développement de la colonne « Augmentations » du tableau « Immobilisations brutes » (article 832-1)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissements					
Concessions, brevets, logiciels			660,00		
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains et aménagements					
Constructions et aménagements	901 054,00		543 022,00		
Matériel et outillage			45 596,00		
Autres immobilisations			947 505,00		
En cours			6 143 369,00		
Biens reçus par dons ou par legs destinés à être vendus ou cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés			7 963,00		
Prêts et autres immobilisations financières			927,00		
Total	901 054	0	7 689 042	0	0
			8 590 096		

2 - Développement de la colonne « Diminutions » du tableau « Immobilisations brutes »
(Article 832-1)

Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissements					
Concessions, brevets, logiciels					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains et aménagements					
Constructions et aménagements					760 475
Matériel et outillage					122 997
Autres immobilisations					241 807
En cours	1 006 162	3 181			
Biens reçus par dons ou par legs destinés à être vendus ou cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières			475		
Total	1 006 162	3 181	475	0	1 125 279
2 135 097					

b) Amortissements et dépréciations d'actif

Tableau des amortissements - Cadre général

Situations et mouvements	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement	Mode d'amortissement	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminution	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissements	3 à 5 ans	Linéaire	75 171	0		75 171
Concessions, brevets, logiciels	1 à 5 ans		308 221	36 931		345 152
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans		54 308	3 076		57 384
Immobilisations corporelles						
Terrains et aménagements	10 ans	Linéaire	632 260	43 197		675 457
Constructions et aménagements	5 à 40 ans		20 470 114	908 224	684 550	20 693 788
Matériel et outillage	3 à 10 ans		3 501 060	219 826	122 621	3 598 265
Autres immobilisations	1 à 10 ans		5 557 260	617 438	211 418	5 963 280
Total			30 598 394	1 828 692	1 018 589	31 408 496

1 – Développement de la colonne « Augmentations » des amortissements

Dotation de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissements		-		
Concessions, brevets, logiciels		36 931,00		
Autres immobilisations incorporelles		3 076,00		
Immobilisations corporelles				
Terrains et aménagements		43 197,00		
Constructions et aménagements		908 224,00		
Matériel et outillage		219 826,00		
Autres immobilisations		617 438,00		
Total		1 828 692		

2 – Développement de la colonne « Diminution » des amortissements

Diminution de l'exercice	Ventilation des diminutions		
	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments cédés	Eléments mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissements			
Concessions, brevets, logiciels			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Terrains et aménagements			
Constructions et aménagements			207 793,63
Matériel et outillage		9 719,58	591 600,63
Autres immobilisations		166 544,11	42 931,12
En cours			
Biens reçus par dons ou par legs destinés à être vendus ou cédés			
Immobilisations financières			
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
Total		176 264	842 325
		1 018 589	

c) Détail des immobilisations et amortissements

Immobilisations en net (en €)	Brut	Amort. 2025	Net
Immobilisations incorporelles :			
-Frais d'établissements	75 171	75 171	0
-Concessions, brevets, logiciels	359 800	345 152	14 648
- Autres immobilisations incorporelles	74 942	57 384	17 558
Immobilisations corporelles :			
-Terrains et aménagements	6 999 286	675 457	6 323 829
-Constructions et aménagements	31 844 668	20 693 788	11 150 880
-Matériel et outillage	4 219 984	3 598 265	621 719
-Autres immobilisations	7 772 264	5 963 280	1 808 984
-En cours	10 760 953		10 760 953
-Biens reçus par dons ou par legs destinés à être vendus ou cédés			
Immobilisations financières :			
-Participations et créances rattachées			
-Autres titres immobilisés	390 541		390 541
-Prêts et autres immobilisations financières	111 570		111 570
Total	62 609 178	31 408 496	31 200 682

2. Etat des créances

a) Actif circulant

Créances (en €)	Montant brut 2025	Echéances à 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé :			
Autres immobilisations financières	111 570		111 570
Actif circulant :			
Acomptes et avances versés/commandes	60 106	60 106	
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 114 285	3 114 285	
Autres créances	1 309 523	1 309 523	
Charges constatées d'avance	210 574	210 574	
Total	4 806 059	4 694 489	111 570

Le poste créances clients concernent principalement des créances en attente de paiement de l'Agence de Services et des Paiements pour l'ensemble des ESAT.

b) Etats des dépréciations

Dépréciation des comptes clients (en €)	Montant brut 2025
Ateliers de la Prairie	10 183
Ateliers du Perreux	6 244
Ateliers du Moulin	12 984
Ateliers de Cuzon	431
Foyer les Roseaux	5 053
Total	34 895

3. Disponibilités

Rubriques et postes (en €)	Valeurs Brutes 2025	Dépréciations	Valeurs Nettes
Valeurs mobilières de placement	22 302		22 302
Disponibilités	16 042 122		16 042 122
Total	16 064 424		16 064 424

4. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avances (en €)	Montant	Loyers	Résiliation Engie	Abonnement	Abonnement	Maintenance	Fournitures	Navigi	Autres
ESAT Les Ateliers de la Prairie	83 359	79 495				1 053			2 811
ESRP	33 881	2 066	18 181	8 060	2 344	1 673			1 558
Ime de Sillery	16 741	1 205				1 673		11 655	2 209
ESAT Les Ateliers des Guyards	24 635	23 247				1 002			386
Foyer Les Roseaux	13 549	286	10 658			781			1 825
ESTA Les Ateliers du Perreux	10 886	1 984				471	7 492		939
Autres établissements	27 523								27 523
TOTAL	210 574	108 282	28 839	8 060	2 344	6 652	7 492	11 655	37 251

5. Produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant	CPAM IJ/Prévoyance	Remboursement OPCO	Crédit de TVA	Assurance	Subvention	Dons	Loyers	Autres
ESAT Les Ateliers de la Prairie	29 999	1 369	28 600						31
ESAT Les Ateliers du Moulin	31 014	1 080	16 018		13 915				
EA Sillery Quimper	18 471	3 082				15 389			
Ime de Sillery	13 357	7 546	5 811						
Siège	58 378	3 296	8 958	46 124					
ESRP	12 257	9 993	1 964						300
Foyer Les Roseaux	15 711		15 711						
ESAT Les Ateliers des Fougères	12 558	12 558							
Fondation	7 428						2 860	4 568	
Les Chantiers de Sillery	6 007	64	5 943						
Foyer Virginie	8 666	444	8 222						
Foyer Desjardins	4 261	4 261							
ESAT Les Ateliers des Guyards	4 393	2 754			1 638				
Autres établissements	4 150								4 150
TOTAL	226 650	46 448	91 227	46 124	15 553	15 389	2 860	4 568	4 480

NOTE 5. DETAIL DU PASSIF

1. Tableau de variation de Fonds Propres

Montants en €	A l'ouverture de l'exercice FFBS 2025	A l'ouverture de l'exercice AIPEI 2025	Affectation du résultat	Augmentation	Distribution ou consommatio ⁿ	A la clôture de l'exercice 2025
Fonds associatif sans droit de reprise	7 796 969	945 568		5 250		8 747 787
Fonds associatif avec droit de reprise	168 577				-5 250	163 327
Réserves	3 543 908	1 696 876	1 077 499			6 318 283
<i>Dont réserves des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	2 467 861	1 516 501	533 869			4 518 231
Report à nouveau	-1 702	1 842 170	-674 881			1 165 587
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	-1 234 067	-748 071	-400 449			-2 382 587
Dépenses non opposables aux tiers financeurs		-159 073				-159 073
Résultat de l'exercice 2024	621 515	-218 897	-402 618			0
<i>Dont résultat des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>	345 599	-180 300	-165 299			0
Résultat de l'exercice 2025				167 932		167 932
<i>Dont résultat des activités sociales et médico sociales sous gestion contrôlée</i>				237 878		237 878
Situation nette (a)	12 129 267	4 106 644	0	173 182	-5 250	16 403 843
Subventions d'investissement	2 820 104	1 034 764		625 323	-138 977	4 341 215
Provisions réglementées	1 261 180	103 246	0	21 709	-8 271	1 377 865
Total (b)	4 081 285	1 138 010	0	647 032	-147 247	5 719 079
Total Fonds propres (a) + (b)	16 210 552	5 244 654	0	820 214	-152 497	22 122 922

2. Fonds dédiés

Le tableau de variations des fonds dédiés se trouve à la page 23 de la présente annexe.

3. Provisions inscrites au Bilan

Nature des opérations (en €)	Montant début d'exercice FFBS 2025	Montant début d'exercice AIPEI 2025	Dotation de l'exercice	Reprise utilisées	Reprise non utilisées	Reclassement	Montant fin d'exercice 2025
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES							
Provisions pour litiges	138 119		45 283				183 402
Provisions pour amendes et pénalités	42 000				-3 000		39 000
Provisions pour grosses réparations	168 168			-6 827			161 341
Provisions travaux	200 472	69 895		-13 951			256 416
Autres provisions pour charges	235 840	48 746		-107 916			176 670
Congé payé des TH	93 842	35 719		-7 413			122 148
Provisions CET	11 970			-124			11 846
TOTAL 1	890 412	154 360	45 283	-136 232	-3 000	0	950 822
PROVISIONS REGLEMENTEES							
Provisions de trésorerie	244 429						244 429
Provisions pour renouvellement d'immobilisations	771 313			-8 271			763 042
différence sur réalisation éléments	500	16 103					16 603
Provisions réglementées : réserves	241 856	87 143	21 709				350 708
Provisions réglementées : réserves	814						814
Réserve de produits BCC	2 268						2 268
TOTAL 2	1 261 180	103 246	21 709	-8 271	0	0	1 377 865
TOTAL GENERAL (1+2)	2 151 592	257 606	66 992	-144 502	-3 000	0	2 328 687

4. Etat des dettes

Etat des dettes (en €)	Montants bruts 2025	Échéances		
		à moins d'1 an	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts & dettes auprès d'établissements financiers	13 040 190	5 795 043	2 559 632	4 685 515
Emprunts & dettes financières divers	1 245	1 245		
Avances et acomptes reçues sur commandes	63 144	63 144		
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	1 883 315	1 883 315		
Dettes fiscales et sociales	3 651 150	3 651 150		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	71 137	71 137		
Autres dettes	494 228	494 228		
Produits constatés d'avance	3 134	3 134		
Total	19 207 543	11 962 396	2 559 632	4 685 515

5. Charges à payer

Charges à payer (en €)	Montant
Intérêts courus sur emprunts	19 199
Fournisseurs factures non parvenues	244 295
Dettes provisionnées pour congés à payer	976 544
Autres charges à payer	36 612
Charges sociales sur congés à payer	394 871
Etat - Autres charges à payer	
Charges fiscales sur congés à payer	111 327
Autres charges	1 330
Autres Dettes fiscales & sociales	1 278 123
Total	3 062 301

6. Produits constatés d'avances

Produits constatés d'avances (en €)	Montant	Participation socio esthétique	Participation Yoga 2025
Foyer les Roseaux	3 134	734	2 400
TOTAL	3 134	734	2 400

NOTE 6. ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

1. Produits d'exploitation

Détail des Produits d'exploitation (en €)	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024
Ventes de biens	412 838	364 075
Prestations de services et activités	7 734 637	7 148 218
Produits de tarification	21 778 928	20 070 598
Subventions	706 434	492 662
Complément de rémunération ESAT	7 514 312	6 041 538
Produit gestion du siège	1 353 193	1 062 635
Prestations de Formation	152 713	192 018
Cotisations	16 660	11 387
Dons	83 618	95 735
Reprise de provisions	151 056	201 061
Produits sur legs et donations	580 205	0
Autres produits non détaillés	658 828	234 899
Variation des fonds dédiés de l'année	247 767	704 166
Total des produits d'exploitation	41 391 189	36 618 992

2. Répartition du résultat de l'exercice

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice 2025	Exercice 2024
Résultat comptable	167 932	621 515
Reprise du résultat antérieur	62 958	0
Excédent effectif global	230 890	171 122
Dont résultat effectif sous gestion propre	-69 946	327 145
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	300 835	294 370

NOTE 7. EFFECTIF (ETP)

Effectif moyen	31/12/2025
Nombre de salariés	376
Nombre de travailleurs handicapés des ESAT	518
dont :	
Femmes	427
Hommes	467
TOTAL	894

NOTE 8. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 21 052 € en 2025.

NOTE 9. TABLEAU DES FONDS DEDIES

Variation des fonds dédiés	Au 31/12/2024	A l'ouverture de l'exercice anrès	Reports	Utilisations Montant global	dont rembourse ments	Transferts	A la clôture Montant global	dont fonds dédiés sans dépense (2 derniers ex.)
Fonds dédiés à l'Investissement								
SESSAD	200 450	200 450		1 826			198 624	
Accessyl	90 427	90 427		7 290			83 137	
Foyerdes Roseaux	31 252	31 252		550			30 702	
IME	3 447 421	3 447 421	27 108	4 870			3 469 659	
ESRP	696 325	696 325	30 181	9 441			717 066	
Ateliers des Guyards	145 688	145 688	12 217	6 580			151 325	
Ateliers du Perreux	124 406	124 406	4 698	16 090			113 014	
Ateliers de la Prairie	1 548 567	1 548 567	138 950	1 217			1 686 300	
Ateliers de Cuzon	38 436	38 436		3 567			34 869	
Ateliers du Moulin	83 329	83 329	10 000	5 565			87 764	
SIEGE	46 827	46 827		25 737			21 090	
Fondation	98 650	98 650		4 894			93 756	
EA QUIMPER	31 063	31 063	20 000	7 766			43 297	
EA Relais de Sillery	44 681	44 681	4 731	4 617			44 795	
Les Chantiers de Sillery	0	0	20 000				20 000	
Ateliers les Fougères		400 000	400 000				800 000	
SAVS	0	0	110 000				110 000	
Fonds dédiés à l'exploitation							0	
Formasyl	34 493	34 493					34 493	
SESSAD	358 652	358 652		23 385			335 267	
Ateliers du Moulin	53 236	53 236	35 904	1 765			87 375	
IME	156 217	156 217	7 856	25 242			138 831	
ESRP	112 229	112 229	7 856	884			119 201	
Ateliers des Guyards	86 944	86 944	34 904	1 571			120 276	
Ateliers du Perreux	68 678	68 678	7 856	8 099			68 435	
Accessyl	338 345	338 345					338 345	
Ateliers de la Prairie	104 498	104 498	7 856				112 354	
Ateliers de Cuzon	91 249	91 249		58 415			32 834	
Siege	249 305	249 305		28 394			220 910	
Fondation	10 526	10 526					10 526	
Ateliers les Fougères	0	20 778					20 778	
Fonds dédiés legs et donations							0	
Fondation	0	0	279 510				279 510	
Fonds dédiés sur contributions financières							0	
AteliersdePrairie	15 001	15 001	23 335				38 336	
EA	123	123					123	
Fondation	21 969	21 969					21 969	
AteliersduPerreux	347	347					347	
AteliersdeCuzon	1 007	1 007					1 007	
SESSAD	2 500	2 500					2 500	
TOTAL	8 332 840	8 753 618	1 182 962	247 767			9 688 815	

NOTE 10. INFORMATIONS SUR LES MONTANTS DES CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

➤ Concours Publics

	IME	ESRP	SESSD	ESAT GUYARDS SOC	ESAT PRAIRIE SOC	ESAT MOULIN SOC	ESAT CUZON SOC	ESAT PERREUX SOC	ESAT FOUGERES SOC	FOYER ROSEAUX	FOYER DESJARDINS	FOYER VIRGINIE	SAVS	TOTAL
ARS _ Dotation Globale de financement	3 336 552	4 992 828	518 948	1 675 988	1 919 359	1 598 575	265 117	803 535	1 967 579					17 078 481
Département _ Prix de journées										2 205 234	213 632	114 561		2 533 427
Département _ Dotation Globale											745 782	1 027 421	393 818	2 167 021
Total	3 336 552	4 992 828	518 948	1 675 988	1 919 359	1 598 575	265 117	803 535	1 967 579	2 205 234	959 414	1 141 982	393 818	21 778 929

➤ Subventions d'exploitations

Subventions d'exploitations (hors quote-part de subvention)

	FOYER DESJARDINS	FOYER VIRGINIE	SAVS	FORMASYL	ACCESSYL	CHANTIERS	TOTAL
ARS _ Subvention d'exploitation					241 937		241 937
CD 93 Subvention Ségur	68 726	77 629	18 096				164 451
DDETS _ Subvention d'exploitation				12 000		350	12 350
AGEFIPH					99 373		99 373
Département _ Convention d'objectif						49 347	49 347
Total	68 726	77 629	18 096	12 000	341 310	49 697	567 458

➤ Aide au poste

	ESAT GUYARDS COM	ESAT PRAIRIE COM	ESAT MOULIN COM	ESAT CUZON COM	ESAT PERREUX COM	ESAT FOUGERES COM	EA QUIMPER	EA RELAIS SILLERY	LES CHANTIERS SILLERY	TOTAL
ASP _ Aide au Poste	1 448 042	1 324 363	1 377 190	248 425	690 982	1 308 431	789 371	50 899	276 609	7 514 312
Total	1 448 042	1 324 363	1 377 190	248 425	690 982	1 308 431	789 371	50 899	276 609	7 514 312

NOTE 11. Provisions pour engagements indemnités de départ en retraite

En euros	2025	2024
Provision pour engagement de retraite	1 830 765	1 861 497

Paramètres IDR 2025

Retour Accueil

*** Paramètres - Tableau Départ à la Retraite ***

Année de Calcul :

2025

31/12/2025

Taux Inflation :

2,00%

Tables Mortalité

Evolution Annuelle :

2,00%

Taux Actualisation :

2,85%

Taux Turn Over

Age de la retraite

* Né avant le :

01/07/1953

* Né entre le :

01/07/1953

et le

31/12/1953

* Né entre le :

01/01/1954

et le

31/12/1954

* Né entre le :

01/01/1955

et le

31/12/1955

* Né entre le :

01/01/1956

et le

31/12/1956

* Né à partir du :

01/01/1957

Départ à :

64

ans

0

mois

64

ans

0

mois

64

ans

0

mois

64

ans

0

mois

64

ans

0

mois

64

ans

0

mois

Options de Calcul

☐ Méthode IAS 19

☒ Méthode AGIRC-ARCO (Circulaire 2014 - 04 - DF)

Ancienneté prise en Compte

☐ Ancienneté dans la Convention

☒ Ancienneté dans l'Entreprise